



DANS SA SEANCE DU 05 DECEMBRE 2016 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer une autorisation selon l'art. 111 LATC à M. Eladio German, Le Vieux Bourg 20a, pour le changement des volets en bois par des volets en aluminium ;
- De délivrer une autorisation selon l'art. 111 LATC à M. Daniel Deville, Le Vieux Bourg 2, pour le déplacement de cheminée
- De délivrer le permis de fouille à Swisscom pour le tirage de câbles au Sentier de Renges pour la période du 15 au 27 février 2017
- Que le lieu de collecte des déchets verts « Les Eterpy » sera fermé les 24 et 31 décembre 2016.

La municipalité